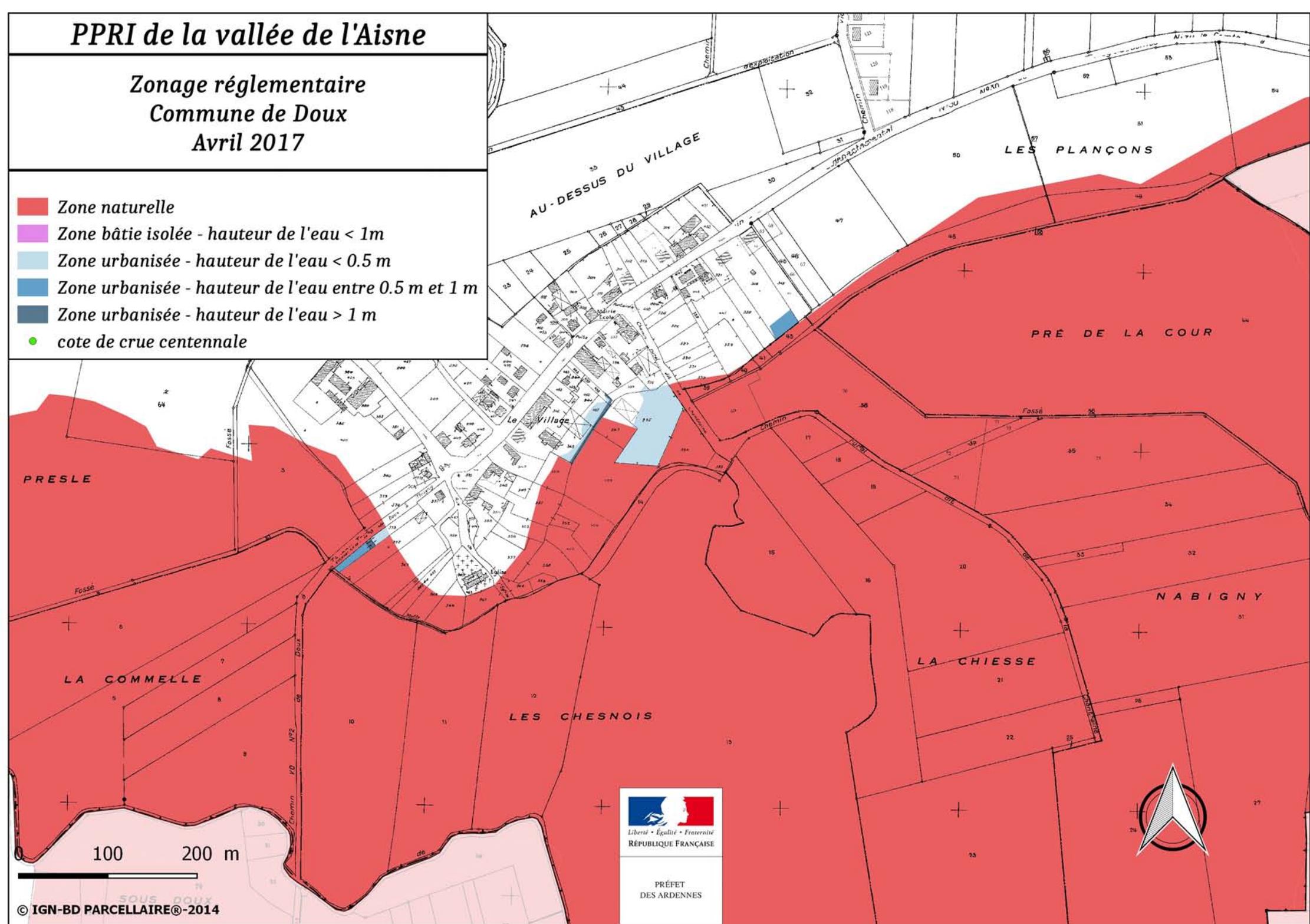


PPRI de la vallée de l'Aisne

Zonage réglementaire
Commune de Doux
Avril 2017

-  Zone naturelle
-  Zone bâtie isolée - hauteur de l'eau < 1m
-  Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 0.5 m
-  Zone urbanisée - hauteur de l'eau entre 0.5 m et 1 m
-  Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
-  cote de crue centennale



PRÉFET
DES ARDENNES